3e Année. — N° 15. PARAIT LE SAMEDI 9 AVRIL 1887.

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance :
Quatre Francs par An
Etranger : le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
Les manuscrits non insérés, ne seront pas rendus

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait
Réclames : la ligne 0,30 cent.

ALGÉRIE et TONKIN

—

Une dépêche d'Alger nous apprend que, dans un punch offert à M. Jules Ferry par les colons vosgiens, l'ancien président du Conseil a fait l'historique et l'apologie de la politique coloniale.

Il a fait remarquer qu'elle a toujours eu l'appui des Vosgiens, plus intéressés que d'autres cependant à ce que la défense nationale ne fût pas compromise.

Il a rappelé que les attaques, aujourd'hui dirigées contre le Tonkin, l'ont été jadis contre l'Algérie, dont le développement fait aujourd'hui la joie et l'orgueil de la métropole.

Que vous semble de cette comparaison ?

La conquête de l'Algérie a été critiquée à l'époque et le développement de cette colonie fait aujourd'hui notre orgueil ; la conquête du Tonkin est critiquée et demain le delta tonkinois sera également objet de notre orgueil. Quel raisonnement admirable !

L'Algérie est à 30 heures de distance de la France, le Tonkin à 30 jours.

L'Algérie possédait des terres incultes le Tonkin est un pays de rizières.

Il y a place pour le colon français en Algérie, il peut faire la conquête du sol après la conquête militaire ; il n'y a aucune place à prendre au Tonkin qui est une fourmilière de petits bonshommes jaunes qui travaillent pour une poignée de riz et qui ne consommeront aucun de nos produits.

Nous pouvons faire des échanges avec l'Algérie, nous ne vendrons jamais rien au Tonkin. L'Algérie ne nous accablera jamais de ses produits le Tonkin débordera sur nous et nous enlèvera notre argent.

Les malades se rendent en Algérie pour guérir, les hommes valides vont au Tonkin pour y mourir.

L'Algérie sera le prolongement de la France d'ici cent ans, le Tonkin appartiendra toujours à la population prolifique qui l'habite.

A part ces différences, la comparaison de M. Jules Ferry est juste.

Nous ne comprenons vraiment pas l'acharnement de cet homme d'Etat, qui certainement doit avoir des qualités quelconques pour être parvenu à acquérir la notoriété qu'il possède, à faire l'apologie de la politique coloniale et à prendre le Tonkin pour modèle dans sa démonstration. C'est de sa part, un aveuglement inexplicable.

Que ne dit-il la vérité sur le Tonkin ? Pourquoi ne dit-il pas que notre dernière conquête est une admirable voie de pénétration dans les provinces méridionales de la Chine ? que nous devrions nous hâter d'y construire une voie ferrée — la première dans ces pays — et remplir notre véritable rôle de transitaires entre la Chine et l'Europe. Transporter des marchandises de l'intérieur de la Chine à la mer et vice-versa en prélevant l'impôt sur le trafic, que nous provoquerions, un impôt, honnête à l'entrée et à la sortie, c'est à peu près tout ce que nous pouvons faire au Tonkin.

Mais pourquoi ne construit-on pas ce chemin de fer qui transformerait ce pays, qui fixerait notre conquête, qui anéantirait la piraterie et assurerait la sécurité de notre corps d'occupation ?

Veut-on savoir pourquoi nous ne construisons pas ce chemin de fer ? Parce que nous n'avons aucune aptitude pour savoir tirer parti de nos colonies. Autant nous montrons de la hardiesse et du courage pour conquérir militairement un pays lointain, autant nous nous montrons apathiques dans sa conservation et son exploitation. L'Algérie a prospéré malgré nous, par la force des choses.

M. Paul Bert — qu'il repose en paix ce chevalier sans peur ! — a marqué son passage au Tonkin par deux créations ; une exposition de produits français qui restera le musée des curiosités de l'endroit et une Académie tonkinoise.

Que M. Jules Ferry se fasse nommer président de l'Académie tonkinoise et qu'il nous laisse la paix avec sa politique coloniale.

Nous ne voulons pas apprendre le Chinois.

Auguste THOMAS.

VIGNES AMÉRICAINES

—

Des documents officiels il résulte que plus de 70.000 hectares de terrain se trouvent complètement reconstitués à l'aide des cepages américains, donnant actuellement d'abondantes récoltes.

Les départements de l'Hérault, du Gard, de Vaucluse et autres, qui, naguère dévastés par le phylloxéra, voyaient leurs ressources s'anéantir et étaient dans un profond découragement, renaissent aujourd'hui à une grande espérance.

Les premiers pas dans la propagation et la multiplication des vignes américaines ont été lents et pénibles, mais à l'heure qu'il est plus de doute. Une expérimentation attentive et raisonnée, et des observations minutieuses pendant les dix années qui viennent de s'écouler ont permis de formuler avec certitude les données pratiques, pour créer un vignoble. Aveugle serait celui qui nierait encore. Profitons donc dans notre département des expériences faites et bientôt la prospérité nous reviendra comme chez nos voisins. MM. les propriétaires de notre région n'hésiterons pas à s'associer à nous dans le grand mouvement vers la reconstitution de nos vignes.

De nombreuses constatations permettent d'établir des conclusions certaines au point de vue du choix a faire parmi les nombreux cepages américains, le Jacquez le premier cepage américain se recommande : soit comme producteur direct, soit comme porte-greffe ; il est d'une adaptation facile pour tous les terrains profonds, riches ou maigres.

L'Othello producteur direct, plus récent, moins répandu à cause de son prix élevé, fait les plus belles promesses pour l'avenir autant par sa fertilité que par les qualités de son vin.

Le Riparia, dont on a tant parlé, se recommande quoiqu'on en ait dit, comme un porte-greffe de premier ordre à condition de s'adresser au Riparia selectionné.

Jusqu'à présent il a été peu essayé dans notre région. J'inviterait MM. les propriétaires à en faire l'essai persuadé que les résultats couronnerons leurs tentatives. Le Riparia selectionné, comme porte-greffe, porte avec succès tous les cepages français de notre région.

Beaucoup d'autres cepages américains sont à l'étude, nous attendons, de plus amples expériences avant de le recommander au public.

Nous possédons dans nos pépinières, sises à Forcalquier des Jacquez, Othellos et Riparias dans les meilleures conditions de fraicheurs, de qualités et de sélections.

Nous ne saurions trop engager MM. les viticulteurs a hâter leurs commandes avant que notre stock soit épuisé.

Nous vendons :

Jacquez raciné 1e choix 100 fr. le mille.
id. id. 2e choix 80 fr. le mille.
Othello raciné 1e choix 500 fr. id.
Riparia raciné 1e choix 50 fr. id.
id. id. 2e id. 40 fr. id.

Nous possédons également, comme cepages nationnaux, beaucoup d'hybrides-bouchet, dont la reputation est aujourd'hui pleinement justifiée : Alicante Bouchet, Alicante Henri Bouchet : etc, que nous offrons au public.

Adolphe JOURDAN,

Viticulteur pépiniériste, à Forcalquier (Basses-Alpes).

CHRONIQUE
Locale et Départementale

—o—

SISTERON

—

Secours aux inondés. — Le comité de répartition des secours aux inondés s'est réuni jeudi 24 mars à la Préfecture, sous la présidence de M. le Préfet.

Les sommes provenant du ministère de l'intérieur, du comité de la Presse et des diverses souscriptions, concerts, tombola etc., représentent un total de 92.381 fr. sur lequel la commission décide de constituer un fond de réserve de 25.000 francs. Trois catégories, suivant la situation de chaque propriétaire, et variant du 2 au 4 pour 0/0 de la perte totale on été faites par la commission.

Le total des demandes s'élève à la somme de 1.725.695 francs, répartie entre 132 communes et à 4.508 personnes. Une somme de 810 francs a été affectée aux inondés de Sisteron et des environs.

—

Le comité des fêtes de charité qui ont eu lieu dans notre ville, a de son côté distribué personnellement, une somme de 328 francs, et en prévision des demandes qui pourraient encore se produire, à gardé, comme fonds de réserve, une somme de 200 francs environ qui sera ultérieurement repartie.

—

Salubrité. — On nous prie de signaler à l'attention de M. le commissaire de police : 1° L'état de malpropreté dans lequel se trouvent certaines rues où il n'y a, pour le moment *aucun danger* à opérer le nettoiement ; 2° l'encombrement de la place publique, les jours de foire et de marché, par les voitures et charrettes qui stationnent nuit et jour sur cette place au détriment des magasins des alentours et des citoyens qui n'ont pas l'habitude de se coucher comme les poules. On devrait au moins exiger que ces véhicules fussent, la nuit, munis d'une lanterne.

© VILLE DE SISTERON

Musique. — A l'occasion des fêtes de Pâques, la Société musicale se fera entendre demain dimanche à 2 heures au kiosque.

Voici le programme des morceaux qui seront éxécutés :

Le Béharnais (allégro)	GURTNER.
Fantaisie sur la Fille du Tambour-Major	D'OFFENBACH.
Marche Indienne. . .	SELLENICK.
Fantaisie sur les Huguenots	MEYERBEER.
Galop des chasses. . .	SALIS.

Le lundi de Pâques, la Société musicale est attendue à Volonne, pour assister à un festival organisé de concert avec l'excellente Fanfare de cette localité.

—

Concerts. — D'ici à peu de temps, notre ville n'aura certainement pas à se plaindre sous le rapport des *Beuglants*. Les salles de concert ne lui feront pas défaut. Outre le Casino Musical, qui date de quelque temps déjà, nous aurons l'Alcazar Lyrique, également rue de Provence et les Variétés Sisteronaises dont l'ouverture aura lieu incessamment.

Nous souhaitons succès complet à Messieurs les impressarios qui veulent bien chercher à nous distraire.

En attendant les merveilles qui nous sont annoncées, nous avons eu cette semaine, Concert au Casino, Concert au café d'Europe et Concert enfin au café de Marseille.

Ce qui s'est envolé de canards ! ! !

—

Théâtre. — Les succès de notre troupe de comédie s'affirment chaque jour d'avantage. La place nous manque aujourd'hui pour un compte rendu détaillé; et pour nous mettre à jour avec le bilan de la semaine, disons en quelques mots que *Le Fils de Coralie*, la dramatique comédie d'Albert d'Elpit, à été interprétée d'une façon parfaite, malgré l'exiguité d'une scène qui ne se prête qu'inparfaitement aux éxigences d'une pièce de pareille envergure.

Les suites d'un premier lit, n'ont été qu'un long éclat de rire souligné par de fréquents applaudissements.

Les amateurs de gaies et spirituelles comédie qui n'ont pas assisté jeudi, à la représentation du *Truc d'Arthur*, le regretteront. Cette pièce est un vrai imbroglio bourré de mots heureux et de situations drôles, que nos artistes ont supérieurement fait ressortir.

Demain dimanche : *La Grâce de Dieu* drame en 5 actes.

Lundi de Pâques : *Divorçons*, de Victorien Sardou.

ÉTAT-CIVIL

Du 1 au 7 Avril 1887

NAISSANCES

Girard (Emile-Jules-Célestin).

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre M. Tourrès (Louis-Gabriel), et Mlle Julien (Elisa-Jeanne). — Entre M. Martel (Henri-Félix), et Mlle Lartiste (Magdeleine-Antoinette). — Entre M. Veissier (Edouard), et Mlle Pédretti (Marie-Louise).

DÉCÈS

Freydier (Marie), âgée de 50 ans. — Bernard (Louise-Marie-Julie), âgee de 1 an.

Tout espoir perdu !

Elbœuf (Seine-Inférieure, le 25 février 1887). J'avais perdu tout espoir ; je souffrais dans le côté droitt, dans l'estomac et les reins, j'étais trés oppressé, j'avais perdu l'appétit et les forces, et j'avais dû quitter mon travail. Ayant eu le bonheur de connaitre vos Pilules Suisses, j'en fis usage, et, au bout de huit jours, l'appétit et les forces me sont revenus ; aujourd'hui, je travaille sans souffrir. Dans l'intérêt de ceux qui souffrent, je vanterai partout vos Pilules Suisses, qui m'ont rendu la vie, et je vous autorise à faire de ma lettre ce que bon vous semblera. Delphin Camus, tisserand, rue Hermorelle, maison Leconte. Signature légalisée.

REVUE FINANCIÈRE

—o—

Paris, 7 Aril 1887

Le marché reste stationnaire : 3 0/0 80.90, 4 1/2 0/0 109.57.

Les divers groupes des valeurs du crédit Foncier donnent lieu à de nombreux achats. Dans 8 jours s'ouvrira la souscription publique aux 50.000 obligations des chemins de fer départementaux, émises à 357 fr. 50, rapportant 15 fr. par an et remboursables à 500 fr.

Les intérêts et amortissements sont garantis par l'Etat.

Aujourd'hui à eu lieu l'assemblée générale du Crédit Foncier. Le rapport lu aux actionnaires a fait ressortir l'excellente situation financière de cet établissement. Le montant des prêts fonciers et des prêts communaux s'est accru pendant le dernier exercice de 197.471.000 francs.

La Société Générale est bien tenue à 467.50.

Demandes suivies d'obligations de la Compagnie françaises des Moulins à vapeurs d'Anvers et du Hâvre au siége social 108, rue Saint-Honoré. Les titres émis à 285 fs. rapportent 15 fr. par an et sont remboursables à 500 fr.

L'action Sapphire fait prime de 10 fr. à Londres, soit une côte de 35 fr. environ. Malgré l'interruption partielle résultant des grands travaux en voie d'exécution du minerai de février est estimé à 20.600 fr.

Le siège du comité du Crédit Luxembougeois en liquidation est établi 22 rue Le Peletur.

Les Dépôts et comptes courants sont fermes.

Bon courant d'affaires sur nos chemins de fer.

ETUDE

DE

Me ESTAYS, Ancien magistrat,

Avoué

A SISTERON

—

VENTE

Par expropriation forcée

—

Il sera procédé :

Le MERCREDI ONZE MAI MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au Palais de Justice de ladite ville, à NEUF HEURES du matin, à la vente aux aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après situés sur le territoire des communes d'Esparron la Bâtie et de Reynier, arrondissement de Sisteron.

DÉSIGNATION

DES

IMMEUBLES A VENDRE

Immeubles situés à Esparron la Bâtie

PREMIER LOT

Une propriété en nature de vague et labour, appelée Maou,-Regard, portée aux numéros 578, 579 et 580 de la section B, du plan cadastral de la commune d'Esparron la Bâtie, ayant une contenance de quarante un ares quatre-vingt-cinq centiares, laquelle confronte dans son ensemble du levant et du couchant, Mathieu Pierre du midi, ravin, et du nord Joseph Leydet.

DEUXIÈME LOT

Une propriété en nature de labour et vague au quartier appelé Champ-Gras portée aux numèros 638 et 639 de la section B du plan cadastral ayant une contenance totale de un hectare 37 ares 70 centiares, confrontant du levant et du midi Joseph Borrely, du couchant chemin du village d'Esparron à Baudina et du nord commune.

TROISIÈME LOT

Une propriété en nature de labour au quartier appelé Champ-Grasson, portée au numéro 648 de la section B du plan cadastral, ayant une contenance de 25 ares 90 centiares, confrontant du levant et du midi Joseph Nicolas, du couchant ravin et Joseph Leydet, et du nord Joseph Leydet.

QUATRIÈME LOT

Une propriété en nature de labour et vague au quartier appelé les Foisses, portée sous les numéros 593 et 594 de la section B du plan, ayant une contenance 76 ares 6 centiares, confrontant du levant et du couchant Joseph Leydet, du midi Joseph Leydet et Josep Nicolas, du nord Joseph Borrely et la commune.

CINQUIÈME LOT

Une propriété labourable au quartier appelé l'Adréchon, porté au numéro 615 de la section B du plan cadastral ayant une contenance de 48 ares 30 centiares, confrontant du levant chemin du village d'Esparron à Baudina, du midi ravin, du couchant et du nord commune.

SIXIÈME LOT

Une propriété sur laquelle se trouve uue maison d'habitation avec une cour et son sol, en nature de labour, pré maison et cour sol et aire, aux quartiers appelés l'hubac et Baudina, portée aux numéros 650, 651, 652, 654 de la section B du plan cadastral, ayant une contenance de 47 ares 6 centiares, confrontant du levant Joseph Nicolas, du midi Joseph Borrely, du couchant chemin d'exploitation les saisis et ravin.

SEPTIÈME LOT

Une propriété en nature de labour pré, au quartier, appelé Bas pré, portée aux numéros 676, partie 677 et 678 de la section B du plan cadastral ayant une contenance de 28 ares 89 centiares, confrontant du levant et du couchant Joseph Leydet, du midi chemin d'exploitation et du nord ravin et Joseph Leydet.

HUITIÈME LOT

Une propriété en nature de jardin au quartier appelé le Jardin des près, portée au numéro 697 de la section du plan cadastral, ayant une contenance de trente six centiares, confrontant du levant Louis Borrely, du midi François Borrely, du couchant Leydet Joseph, et du nord chemin vicinal.

NEUVIÈME LOT

Une propriété en nature de labour et vague au quartier appelé les Graves, portée aux numéros 717 et 716 de la section B du plan cadastral, ayant une contenance de 31 ares 60 centiares confrontant dans son ensemble du levant et du midi ravin, du couchant Casimir Richier, et du nord chemin d'exploitation.

DIXIÈME DOT

Une propriété labourable au quartier appelé Haute Fortune, portée au numéro 753 de la section B, du plan cadastral ayant une contenance de 24 ares 20 centiares, confrontant du levant, du midi et du nord terre communale et du couchant Joseph Borrely.

ONZIÈME LOT

Une propriété en nature de labour et vague au quartier appelé Houert du vallon, portée aux numéros 760 et 761 de la section B du plan cadastral ayant une contenance de 7 ares 60 centiares, confroutant dans son ensemble du levant et du midi ravin, du couchant Joseph Borrely, et du nord canal d'arrosage.

DOUZIÈME LOT

Une propriété en nature de l'abour au quartier appelé la Fortune, portée au numéro 738 de la seciion B, du plan cadastral, ayant une contenance de 87 ares 10 centiares, confrontant du levant terre communale, du midi et du couchant Jean Payan, et du nord Francois et Joseph Borrely.

TREIZIÈME LOT

Une propriété en nature de labour, au quartier apoelé le Besson, portée au numéro 607 de la section B du plan cadastral ayant une contenance de 10 ares 80 centiares, confrontant du levant et du midi François Borrely, du couchant Casimir Richier, et du nord chemin d'exploitation.

Tous les immeubles ci-dessus seront exposés aux enchères sur la mise à prix de seize cent francs, ci. . . 1.600 fr.

IMMEUBLES

Situés dans la commune de Reynier

QUATORZIEME LOT

Une propriété en nature de vague et labour, au quartier appelé les Condamines, portée aux numéros 472 et 473 de la section B du plan cadastral, ayant une contenance totale de 66 ares 50 centiares, confrontant du levant terre communale, du midi et du couchant Louis Borrely, et du nord François Borrely et la commune.

QUINZIÈME LOT

Une propriété en nature de labour, au quartier appelé Clot des Is, portée au numéro 539 de la section B du plan cadastral, ayant une contenance de 35 ares, confrontant du levant le chemin de Baudina à Reynier; du midi, du couchant et du nord ravin.

SEIZIÈME LOT

Une propriété en nature de vague au quartier appelé Gorge de Is, portée aux numéros 552, 553 et 554 de la section B du plan cadastral, ayant une contenance totale de 56 ares 80 centiares, confrontant du levant terre communale, du midi François Borrely, du couchant et du nord terre communale.

DIX-SEPTIEME LOT

Une propriété en nature de vague, labour, bruyère, labour et vague aux quartiers appelés le Batiment et du champ du Saule, portée aux numéros 558, 589, 590 et 591, 596, 600, 603 et 604 de la section B du plan cadastral, ayant uné contenance totale de 1 hectare 34 ares 90 centiares, confrontant du levant la commune du midi Joseph Leydet, du couchant Joseph Leydet et Joseph Richaud, et du nord vallon.

DIX-HUITIEME LOT

Une propriété en nature de vague e labour, au quartier appelé Champon du Serre des Martins, portée aux numéros 619, 620, 621 et 623 de la section B, du plan cadastral, ayant une contenance totale de un hectare, 11 ares 30 centiares, confrontant du levant et du cou-

© VILLE DE SISTERON

chant Joseph Leydet, du midi Joseph Borrelx, du nord la commune et Pierre Mathieu.

DIX-NEUVIEME LOT

Une propriété en nature de vague et labour, au quartier appelé Clot du Serre des Martins, portée aux numéros 625 et 628 de la section B du plan cadastral, ayant une contenance totale de 51 ares 50 centiares, confrontant du levant la terre communale, du midi Joseph Leydet, du couchant Pierre Mathieu, et du nord la terre communale.

VINGTIEME LOT

Une propriété en nature de labour et vague, au quartier appelé Champon du Puy, portée aux numéros 641 et 642 de la section B du plan cadastral, ayant une contenance de 13 ares 60 centiares, confrontant du levant et du midi la terre communale, du couchant Joseph Borrely et du nord Joseph Leydet.

VINGT-UNIEME LOT

Une propriété eu nature de labour au quartier appelé le Puy, portée au numéro 649 de la section B du plan cadastral, ayant une contenance de 85 ares 0 centiares, confrontant du levant et du midi François Borrely, du couchant la terre communale, et du nord François Borrely.

VINGT-DEUXIEME LOT

Une propriété en nature de labour, vague et labour au quartier appelé Clot Coubaud, portée aux numéros 948, 949, 951 et 952 de la section B du plan, ayant une contenence de un hectare 50 ares 0 centiares, confrontant du levant et du midi Jean Payan, du couchant la terre communate, et du nord la terre communale et Casimir Richier.

Les immeubles ci-dessus et situés dans la commune de Reynier, seront rendus sur la mise à prix de quatre cent francs, ci. . . . 100 fr.

VINGT-TROISIEME LOT

Une propriété que les époux Borrely, parties saisies possèdent dans l'indivision avec quatre propriétaires d'Esparron la Bâtie, et de Reynier en nature de bois taillis, terre, vagues et arbres pastiers, aride, et pâturage, bâtiment, bergerie, et cour au quartier appelé la montagne de la Sapie, portée aux numéros 1.130, 1.131, 1.132, 1.133, 1.135, 1.136 section B du plan cadastral de la commune de Reynier, ayant une contenance totale de 25 hectares, 4 ares, 2 centiares, confrontant dans son ensemble, du levant la montagne d'Esparron, du midi la terre commuuale d'Authon, du couchant la montagne de Reynier, et du nord la terre communale de Reynier, et Jean Payan.

Mise à prix : quinze cent fr., ... 1.500 fr.

Après l'adjudication partielle de tous les immeubles, il sera procédé à leur vente eu bloc.

Ladite vente est poursuivie à la requête de la dame Césarine Richier, sans profession, épouse du sieur Paret Théophile, propriétaire domicilié et demeurant à Thèze, ayant pour avoué Me ESTAYS,

Contre :

La dame Rosalie Richier, épouse de Paul Borrely, propriétaire domicilié et demeurant à Beaudino, commune d'Esparron la Bâtie suivant procès-verbal de Paul, huissier à la Motte, à la date des trois et quatre février dernier, enregistré, visé et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron.

Pour extrait,

L'avoué chargé des poursuites,

ESTAYS.

Enregistré à Sisteron, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-sept, folio 67, case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

SORREL.

ETUDE

DE

Me ESTAYS, Ancien magistrat, Liscencié en Droit, Avoué

A SISTERON

—

EXTRAIT

De demande en séparation de biens

—

Par exploit de VIEUX, huissier à Sisteron, en date du huit avril courant, la dame JACOB Apollonie Philomène, épouse du sieur RICHIER Laurent, domicilié à Piégut et actuellement à aïn Kercha (Algérie) a formé contre son mari sa demande en séparation de biens et Me ESTAYS, avoué, à été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

Sisteron, le huit février mil huit cent quatre-vingt-sept.

ESTAYS.

TRIBUNAL DE COMMERCE

De Sisteron

—

AVIS

—

Sur la requête du sieur Gabriel BOREL propriétaire domicilié et demeurant à Entrepierres, le tribunal de commerce de Sisteron, par son jugement du six avril mil huit cent quatre-vingt-sept a déclaré en faillite le sieur César BARTHÉLEMY meunier demeurant et domicilié à Sourribes et en a fixé provisoirement l'ouverture au seize mars mil huit cent quatre-vinht-sept.

Par le même jugement M. GIRARD, juge au tribunal de commerce a été nommé commissaire et M. VIEUX, huissier, syndic provisoire de ladite faillite. L'apposition des scellés au domicile du failli a été ordonnée.

Pour extrait certifié

Le Greffier du tribunal

A. GIRAUD.

ETUDE

DE

Me ESTAYS Licencié en Droit, Avoué

A SISTERON

—

EXTRAIT

De jugement en séparation de biens

—

Par jugement contradictoire du tribunal civil de Sisteron du six avril courant la dame Victorine Virginie BOIS, sans profession, épouse du sieur Célestin LATIL, ancien négociant, avec lequel elle demeure à Sisteron, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par le soussigné, avoué près le tribunal civil de première instance de Sisteron et de madame BOIS.

Sisteron, le 7 avril 1887

ESTAYS.

Procédé nouveau pour obtenir en quelques **jours** des vins de raisins **secs** ou **frais**, naturels et purs, transparants et brillants au sortir de la cuve et inaltérables. Ces vins se conservent et se transportent parfaitement sans jamais se troubler, ni machine, ni pasteurisation, ni droguerie. S'adresser à E. Heyler à Saint-Avold (Lorraine Annexée). Port de lettre 0.25 centimes.

M. TERCIDE OUSTRIC

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOME A L'ECOLE DENTAIRE DE FRANCE

1, *Rue Jeannin* — DIJON — *Rue Jeannin*, 1

Recevra à Digne, au mois de juillet prochain

LOTERIE DE NICE

Gros Lot de :

500.000 FRANCS

RESTE A GAGNER

1.280.000 FR.

de LOTS en plusieurs TIRAGES

TIRAGE : 24 AVRIL

Tous les lots payables en argent à la Banque de France

Le billet **UN franc** chez les débit. de tabac, libraires, au Siège du Comité, et chez **E. STAUDE**, 119, Boul. Sébastopol, Paris.

CHOCOLAT-DAUPHIN

VANILLÉ ET DOUBLE VANILLÉ

SE VEND PARTOUT

LES

CAPSULINES BOBEAU

Au Fer et à la Quassine

Guérissent très rapidement l'Anémie, la Chlorose, les pâles couleurs, la faiblesse du sang. Elles excitent l'appétit, activent la digestion et guérissent la plupart des Maladies chroniques de l'estomac.

En vente dans toute bonne pharmacie à 2 fr. le flacon

Ou chez l'Inventeur **BOBEAU**, pharmacien, à LANGEAIS (Indre-et-Loire)

QUI EXPÉDIE FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 2 FR.

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'honneur.

ETUDE

DE

Me Auguste BASSAC, notaire

A SISTERON

—o—

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Sur baisse de mise à prix

—

Fixée au dimanche DIX-SEPT avril MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT, à deux heures de l'après-midi, à Sisteron, par le ministère et en l'étude de Me BASSAC, notaire.

D'UNE MAISON

Et dépendances située à Sisteron, rues Deleuze et du Glissoir, connue sous le nom

DE MAISON PAULIS

Et comprenant : plusieurs étages caves, cuve, remise, grenier à foin, bas offices, grands et beaux appartements au rez-de-chaussée, terrasse, cour et jardin.

Cet immeuble appartient à M. Gustave François Paulis, propriétaire à Sisteron, il est en partie loué à l'administration des contributions indirectes moyennant huit cent francs par an et pourrait donner un revenu total de mille fr.

Il sera exposé aux enchères sur la mise à prix de **quatre mille francs. ci. . . . . 4.000 fr.**

S'adresser pour visiter la maison à M. Paulis, et pour tous les autres renseignements à Me BASSAC, notaire dépositaire du cahier des charges et des titres de propriétés.

Ce n'est pas un médicament nouveau ni à l'essai que le Hop-Bitters ; mais une panacée ancienne, reconnue et qui a fait ses preuves. Les intestins. le foie, l'estomac, la vessie, le cœur ont en lui un médicament héroïque et sûr.

En voici un nouveau témoignagne.

M.

J'ai prescrit le Hop-Bitters maintes fois à des personnes ayant l'estomac désorganisé, comme aussi à d'autres atteintes de maladies ces intestins et de la vessie, et j'en ai constamment obtenu de bons résultats· Je suis tout disposé à conseiller l'emploi de ce produit.

Veuillez, etc.

G. SEAMAN,
Docteur américain.

On demande des dépositaires pour le **MOKA du SÉRAIL** CAFÉ exquis garanti naturel, facilitant la digestion.

L. SAURET, à Marseille, seul importateur

Echantillons pour 12 tasses contre 1 fr. 80 c. en timbres ou mandat poste

---

Demandez à **Paris**

MAISON DU

PONT-NEUF

RUE DU PONT-NEUF — PARIS

Le Nouveau Catalogue *et les* Gravures *des Vêtements pour Hommes et Enfants*

ÉTÉ 1887

Envoi Gratis et Franco

COMPLET Nouveauté **22 fr.**

PANTALONS Belle fantaisie **6 fr.**

COMPLET drap noir **27 fr.**

COMPLET Coutil mélangé **9 fr.**

COMMUNION *Complet* **10 fr.**

Tout vêtement EXPEDIÉ ne convenant pas L'ARGENT en est retourné *de suite* par Mandat-Poste.

ENFANTS *Costume* draperie fantaisie **5 fr.**

Expédition **franco de port** *dans toute la France à partir de* **25 francs.**

DEMANDEZ LE CATALOGUE AU DIRECTEUR DE LA Maison du **PONT-NEUF**, PARIS

L'imprimeur-gérant, A TURIN.

© VILLE DE SISTERON

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. A. ALLEN

rend aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égale. Son parfum est riche et exquis. "UNE SEULE BOUTEILLE M'A SUFFI" c'est là l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont repris leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après en avoir fait usage d'une bouteille. Ce n'est pas une teinture. 92, Boulevard Sébastopol, Paris.

SE TROUVE CHEZ LES COIFFEURS, PARFUMEURS, ET PHARMACIENS ANGLAIS.

AVIS IMPORTANT

Les personnes désireuses d'aller s'établir à Paris, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, ne sauraient prendre trop de précautions pour échapper aux pièges semés sous leurs pas. Elles doivent se mêler des prospérités factices qui, trop souvent, hélas! cachent une gêne profonde. La ruine et la faillite guettent l'imprudent et l'entraînent au fond du précipice. *Le seul et unique moyen de connaître la vérité est d'exiger* que la maison que l'on désire acheter soit donnée *à l'essai*, pendant un temps suffisant pour bien juger de sa valeur.— La **Maison MASSON, 11, rue du Temple, à Paris**, possède dans ses répertoires environ **trois mille fonds à vendre**, à Paris et dans la banlieue, qu'elle tient *gratuitement* à la disposition du public. Tous ces fonds, sans exception, *sont donnés à l'essai*. On ne devient acquéreur qu'après *avoir exploité soi-même*, et avoir pu apprécier ce que vaut l'établissement.

Grand choix de *Cafés, Vins-Liqueurs, Restaurants, Hôtels garnis, Hôtels-Vins, Spécialités de Cafés, Papeteries, Teinturies, Coiffures, Parfumeries, Porcelaines et Cristaux, Bains, Laiteries, Tabacs, Epiceries, Fruiteries, Modes, Lingerie, Mercerie, Beurres et Œufs, Comestibles, Industries en Appartement ou non, Commerces de Gros, Fabriques, Usines*, etc., etc.

Entrée à **M. MASSON**, rue du Temple, 11, à PARIS

La correspondance complète confidentielle franco par le retour du courrier.

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labours
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

PROCHAINEMENT
OUVERTURE
DES
VARIÉTÉS SISTERONAISES
RUE DROITE
Ancien Café du Jardin

Mr G. CHAUVIN, à l'honneur d'informer le public qu'il vient de traiter avec le propriétaire de l'ancien **Café du Jardin.** Cet établissement restera fermé pendant le temps nécessaire pour effectuer les réparations qui doivent le transformer, l'agrandir et en faire un **Concert d'été de 1er ordre,** réunissant le luxe et le confortable.

DEMANDEZ
LA LIBERTINE
Liqueur Reconstituante et Digestive
DE
GIVAUDAN FRÈRES
A VOIRON (Isère)

Exposition Internationale de Lyon, *seule Maison ayant obtenu les trois Récompenses*, médaille d'or de 1re classe, *Pour la LIBERTINE*, couronne civique et grand diplôme d'honneur, *pour l'Ensemble des produits.*

Se trouve dans les principaux Cafés

ASSORTIMENT COMPLET
DE
VIGNES AMÉRICAINES
FRANÇAISES
ET FRANCO-AMÉRICAINES
Jacquez raciné,
Riparia raciné, Othello, petit
Bouchet raciné,
Aramon raciné et autres espèces

S'adresser à **M. Adolphe JOURDAN** pépiniériste à Forcalquier.

ALAMBIC VALYN

POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET ✻, SEUL CONCESSIONNAIRE, *121, r. Oberkampf, Paris*

KEMMERICH
L'EXTRAIT DE VIANDE KEMMERICH
6 Diplômes d'honneur — 6 Médailles d'or
dont l'emploi s'est généralisé partout
doit son succès à sa qualité supérieure et à son prix modéré. **Le BOUILLON CONCENTRÉ KEMMERICH**, exclusivement préparé avec de la viande de bœuf, fournit *instantanément* un Consommé excellent.
EN VENTE CHEZ TOUS LES DROGUISTES ET ÉPICIERS
Agent général pour la France : P. DUBOSC, PARIS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Les principes solubles de la viande constituent l'aliment par excellence des malades et des convalescents, et le

BEEF-LAVOIX

qui est absorbé facilement par les estomacs les plus récalcitrants, contient, par litre, les principes solubles de 1k,090 de viande maigre de bœuf premier choix, en outre de la quantité de Quina prescrite par les formulaires officiels et du Phosphate de chaux si utile pour la formation normale et la consolidation des os. Il est le remède le plus efficace pour guérir promptement la **Scrofule**, le **Lymphatisme**, l'**Anémie**, la **Dyspepsie**, la **Gastralgie**, la **Chlorose**, l'**Atrophie musculaire**, la **Tuberculose**, toutes les maladies des os. Il convient particulièrement aux phtisiques, aux enfants débiles, aux jeunes filles maladives, aux jeunes mères languissantes, à toutes les constitutions affaiblies ou délabrées, aux vieillards, aux convalescents, aux blessés.

Il donne la fraîcheur au teint, la vigueur aux muscles, la richesse au sang, la force et la santé. Nous avons pour l'attester les milliers de médecins qui le prescrivent et toutes les personnes qui en ont fait usage.

Il se prend avant les repas à la dose d'un verre à liqueur, matin, midi et soir et a l'avantage de ne jamais échauffer.

6 FR. *le litre;* 3 FR. 25 *le 1/2 litre, chez tous les Pharmaciens*

Pilules Purgatives
H. BOSREDON d'ORLÉANS

Beaucoup de personnes ont rétabli ou conservé leur santé par l'usage de ces **Pilules dépuratives végétales**, depuis longtemps connues. Elles purgent **sans interrompre les occupations**, dissipent la **Constipation**, les maux de tête (**migraines**), les embarras de l'estomac (**étourdissements, manque d'appétit**), du foie et des intestins ; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de bile et des glaires.

Éviter les Contrefaçons
Le nom **H. BOSREDON** est gravé sur chaque Pilule.

PRIX : BOITE, 3f 50 ; 1/2 BOITE, 2 f. Coût 609 B.

Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés au Dépôt général :
GIGON, Pharmacien, 25, rue Coquillière, **PARIS**
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

HOP BITTERS

la meilleure, la plus pure et la moins coûteuse des Médecines, possède les propriétés curatives les plus efficaces. Composé de Houblon, Buchu, Chicorée, etc., son action est variée, parfaite et infaillible dans un grand nombre de cas, notamment dans les cas de *constipation, dyspepsie, gastralgie, fièvres bilieuse, intermittente* ou *paludéenne, névralgies, rhumatismes* et *goutte*, toutes les maladies de l'*estomac*, du *foie*, des *reins*, de la *vessie*, des *nerfs*. Il régénère le sang et donne fraîcheur, vie et forces nouvelles.

25.000 francs seront payés à quiconque pourra prouver que le **Hop Bitters** n'a pas guéri ou tout au moins soulagé, ou à quiconque prouvera qu'il contient quoi que ce soit de nuisible dans sa composition.

Se vend chez tous les Pharmaciens. — Si votre Pharmacien n'en est pas pourvu, adressez-vous à M. ACARD, *pharmacien de première classe, à St-Mandé, près Paris*, qui vous enverra de suite franco, contre mandat-poste, la quantité de flacons que vous désirerez, à raison de 5 francs par flacon.

Pour empêcher la fraude, nous recommandons de briser les bouteilles vides plutôt que de les jeter.

Manufacture des **POMPES BROQUET** ✻
121, Rue Oberkampf, PARIS

En vue de l'abondante récolte prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a mis en construction des pressoirs systèmes de Pompes rotatives ou à piston pour vendanges, cidres, pommes, raisins, rasement des Cidres, Vins et Spiritueux, etc., etc. Elle a également en Magasins un grand approvisionnement d'Alambics-Valyn, indispensables à toutes distillations agricoles.

Demander l'envoi des PROSPECTUS ILLUSTRÉS qui sont adressés FRANCO.

LA BOURSE SANS RISQUES

par une combinaison nouvelle, aussi ingénieuse que sûre, qui garantit contre tous risques de perte les sommes employées, tout en permettant de profiter des bénéfices considérables que donnent ces opérations:

1750fr de BÉNÉFICES avec 152fr
en opérant immédiatement sur un des principaux fonds d'Etat étrangers.

700fr. de BÉNÉFICES avec 75fr.
par un achat immédiat d'ÉGYPTIENNES UNIFIÉES à prime.

Les opérations sont liquidées tous les mois et les bénéfices à la disposition des clients dans les cinq jours. *La Notice explicative est adressée franco sur demande au Directeur des SCIENCES ÉCONOMIQUES (2e année)*, 20, Rue St-Lazare, PARIS.

Certifiée conforme — Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON